

# CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2016

## A 20H30

Date de convocation : 26/10/2016

Présents : PROST Jacques, Jean RAYMOND, PINGET Monique, MARION Marie-Noëlle, ROBIN Joël, MALANDRE Madeleine, MALANDRE Sophie, GOUJON Roland, LADARRE Patrice, LOPEZ Arlette, FRELIH Jean-Marc, ROYER Sylvie, Jacqueline TELLEZ, Michel MUGNERET et Francis SANCHEZ.

Absents excusés : Sophie MALANDRE (procuration à Jean RAYMOND), Jacqueline TELLEZ et Francis SANCHEZ.

Secrétaire de séance : Jean-Marc FRELIH.

**Le Procès Verbal de la réunion du 26/09/2016 est approuvé à l'unanimité.**

### **Extension et réhabilitation des locaux scolaires**

Après la réalisation de la mission « diagnostic » par le Cabinet EAU CARRE, un avant projet sommaire a été présenté en mairie le 13 octobre en présence des élus, des directeurs d'école et de la responsable du service urbanisme de la Communauté de communes. L'avant projet définitif présenté le 3 novembre est maintenant soumis à l'approbation du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 1 abstention,

- **APPROUVE** l'estimation du coût des travaux présentés dans l'avant-projet définitif qui s'élève à 315 250 € ;
- **AUTORISE** le Maire à recruter un cabinet d'études pour le contrôle technique des travaux ;
- **AUTORISE** le Maire à recruter un coordonnateur de sécurité chargé de la mission SPS durant les travaux ;
- **ADOpte** le principe de l'opération de création d'une salle de classe supplémentaire et de réhabilitation des locaux scolaires pour un montant estimatif de 350 000 € ;
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DETR et du fonds de soutien à l'investissement public local ;
- **SOLLICITE** l'aide du conseil départemental ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 10 000 € ;
- **AUTORISE** le Maire à effectuer la demande de permis de construire ;
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.
- **DECIDE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 compte 21312 et qu'ils feront l'objet d'un emprunt.

### **Modification du P.L.U.**

Le maire propose de procéder à une modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé en 2008 de manière à ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU sise « derrière les Meix Langard ».

Considérant que :

1. Cette modification n'aura pas pour effet de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable (PADD),
2. Les zones 1AU situées au sud de la commune sont aujourd'hui urbanisées.
3. La zone 1AU située à proximité du Meix Langard est difficilement accessible par de gros engins.
4. La zone 2AU est directement accessible par l'impasse « en la mare Chaudot ».
5. Suite aux travaux réalisés dans ce secteur, les réseaux d'alimentation en eau potable et eaux usées sont dorénavant en capacité suffisante.
6. La commune n'a plus suffisamment de « dents creuses » au cœur de ses espaces urbanisés pour porter le développement souhaité.
7. Une nouvelle classe maternelle vient d'ouvrir à la rentrée 2016 et des travaux importants de transformation d'un logement en salle de classe vont rendre pérennes les équipements scolaires jusqu'à l'horizon 2025-2035.

VU les contacts pris auprès de deux cabinets d'études pour la réalisation de ce projet,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à une voix CONTRE :

- **DECIDE** de procéder à la modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2008,
- **RETIENT** la proposition du Bureau d'études Initiative, Aménagement et Développement,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 au compte 20.

### **Financement des travaux de voirie 2016**

Lors du vote du budget 2016, il avait été prévu de réaliser un emprunt pour le financement de ces travaux.

3 banques ont été contactées pour une offre de prêt .

Le conseil municipal, après comparaison des offres, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser un emprunt de 51 000 € à taux fixe classique (1A) de 0.59%, sur une durée de 10 ans, auprès de la Caisse d'Épargne, et autorise le Maire à signer tous documents.

### **Participation citoyenne**

Le 25 avril 2016, la population était invitée à participer à la présentation du dispositif « participation citoyenne » animée par le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie.

Face aux incivilités de toutes natures, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire à l'égard des agissements qui peuvent paraître suspects en partenariat avec la Gendarmerie. Instauré pour la 1<sup>ère</sup> fois en France en 2006, ce dispositif s'appuie, pour fonctionner, sur un réseau de « Référénts Gendarmerie » anonymes chargés préventivement d'informer les forces de l'ordre de faits inhabituels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la mise en place de ce dispositif et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

### **Travaux d'assainissement et d'extension du réseau d'eau**

Point de situation : les travaux étant terminés, des tests d'étanchéité ont été réalisés sur 26 regards, 10 regards sont conformes, 16 regards seront repris prochainement et devront subir de nouveaux tests.

### **Remorque radar**

Une présentation synthétique des résultats est effectuée concernant la vitesse des véhicules rue du Bourg.

### **Divers**

- Salle des fêtes :  
Gestion des manifestations dans le cadre de l'état d'urgence : consignes VIGIPIRATE adressées aux présidents d'associations.  
30<sup>ème</sup> anniversaire du comité des fêtes qui vient de recevoir la médaille nationale du bénévolat, attribuée au vainqueur du concours national : mise à disposition gratuite de la salle des fêtes le 11 novembre afin de recevoir toutes les personnalités invitées à cette occasion.  
Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes à l'amicale des maires le 19/11/2016 de 10h à 13h pour son assemblée générale.
- Noël des enfants scolarisés : distribution de friandises aux enfants des classes élémentaires lors de la soirée chants et distribution aux enfants des classes maternelles par le Père Noël dans les conditions habituelles.
- Installation d'un grand sapin place de l'église fin novembre puis décoration.
- Organisation du repas de Noël des Aînés : préparation en cours.
- Organisation du Réveillon du 31 décembre en coopération avec le comité des fêtes.
- Point de situation sur les conventions entre la commune et les associations : le retour des conventions signées par les présidents est attendu pour le 30/11/2016 au plus tard.
- Vœux du Maire le vendredi 6 janvier 2017 à 18h30 à la salle des fêtes aux conditions habituelles.

Affiché le 10/11/2016

Le Maire,  
Jacques PROST